

Pourquoi ce point Poste :

- 1) ça a été un engagement de la part du CV 70 cette année 2025, et on continue en 2026 avec la mobilisation avant et après la fermeture du centre courrier d'Héricourt.
- 2) Il y a une certaine fatalité, une espèce d'acceptation d'un service rendu dégradé. C'est un peu sorti des radars ça mobilise moins. Alors nous le CV 70, nous voulons être comme notre nom l'indique une vigilance.
- 3) Il y a des attaques ou tentatives qui passent un peu inaperçues. Il me vient deux exemples
 - Il y a en ce moment à la poste une volonté de supprimer les boîtes jaunes. Demande de comptage aux factrices/facteurs du secteur mais déjà bien engagé ailleurs.
 - Dans la presse plusieurs articles qui parlent de la suppression de la distribution au Danemark.

Quelques rappels historiques :

Séparation de la Poste et de « feu » France Télécom devenu Orange. Dans les années 1980, les PTT était une administration avec un ministère et un budget spécifique.

Depuis sa privatisation en 2010 c'est une Société Anonyme donc soumise aux dispositions du droit commun des sociétés commerciales.

Pour contrer ce choix stratégique, un comité national contre la privatisation regroupant une soixantaine d'organisations avait vu le jour. Et chose inédite en France jusque là, une consultation a été organisée sur l'ensemble du territoire national. Du 28 septembre au 3 octobre 2009 environ 9900 bureaux de vote étaient organisés.

Il y a eu 1,6 millions de suffrages exprimés. Malgré cette initiative inédite et démontrant l'intérêt des usagers pour le service public, le capital de la Poste est maintenant ouvert. Pour l'instant les deux actionnaires sont l'État et la caisse de dépôt et consignation (CDC). La crainte pour l'avenir est l'ouverture à des capitaux privés

Il n'y avait pourtant pas nécessité à la privatisation. Elle a surtout répondu aux lobbyistes de la libéralisation de l'économie.

Le groupe La Poste (maison mère et ses quelques 200 filiales) était un groupe en bonne santé qui fait d'ailleurs toujours des bénéfices. **Bénéfice net en 2024 à 1,4 milliard d'euros.**

Actuellement la Poste est répartie en 5 branches :

- Services courrier-colis soit la distribution sur le territoire national (46,1 % du chiffre d'affaire 2017)
- Géopost, holding du colis express soit les alliances et acquisitions d'opérateurs internationaux (28,1 % du chiffre d'affaire)
- La Banque Postale soit les services financiers et le réseau des guichets (23,4 % du chiffre d'affaire)
- Numérique, avec 2,2 % du chiffre d'affaire, la Poste a pris du retard dans ce domaine.

Depuis la privatisation, les hausses de tarifs sont visées par l'ARCEP, autorité administrative de régulation.

La loi pour l'instant acté 4 missions de service public à la poste :

1) **Le service universel postal**

Soit la distribution 6 jours sur 7 des lettres et des colis. Si l'ensemble est ouvert à la concurrence, pour la lettre, il n'y en a quasiment aucune. Le colis est par contre un secteur très concurrentiel. La Poste elle-même sous-traite allègrement cette activité. Elle a, par exemple, environ 150 entreprises de moins de 10 salariés sous traitantes en région parisienne. Elle a été condamnée pour le décès en service d'un employé d'une de ces entreprises.

Sa filiale Chronopost, accusée d'attente sur les prix, a aussi été condamnée à 196 millions d'euros d'amende par l'autorité de la concurrence.

2) La contribution à l'aménagement du Territoire

Soit l'accessibilité et l'adaptabilité des services postaux (guichets surtout). Dans les départements, des commissions (CDPTT ou COPOLO) composées d'élu.e.s et de représentant.e.s de La Poste (ni syndicats ni associations d'usagers), étudient l'utilisation de fonds de péréquation.

Il est très regrettable que cet argent public serve à la transformation de bureaux de Poste de plein exercice (environ 400 opérations possibles), en relais Poste dans des commerces ou en agences postales dans les mairies ou COMCOM (une vingtaine d'opérations possibles).

3) Le transport et la distribution de la presse

Issu de mesures d'après guerre pour la liberté de la presse, il s'agit de tarifs préférentiels que l'état s'était engagé à compenser.

L'état est mauvais payeur et ne compense pas à la hauteur du coût. De plus la dégradation de la qualité de la distribution, en raison des réorganisations incessantes et du manque de personnel entame cette obligation, en particuliers en rural.

4) L'accessibilité bancaire

Cette mission la moins connue est néanmoins très importante pour la cohésion sociale. La Poste a l'obligation notamment via le livret A de fournir un accès bancaire gratuit avec des opérations essentielles (ex : retrait de 1,50 euros) que ne pratiquent pas les autres banques.

Mais il faut comprendre qu'en dépit de ses obligations de service public, la Poste SA a pour principal objectif de faire des bénéfices pour d'éventuelles entrées de capitaux.

La Poste, à grand renfort de campagne de publicité, s'oriente vers d'autres activités au gré de ses acquisitions et partenariats.

Quelques exemples parmi bien d'autres :

Service à la personne, veiller sur mes parents : visite de la factrice ou du facteur, prestation de téléassistance, mise en relation de petits dépannages, examen du code de la route, collecte de recyclage de papier, livraison de courses, relevé de consommation de gaz, prise de photos d'un sinistre pour des assurances. ETC.

Dans les guichets les usager.e.s sont orientés vers des murs d'automates pour faire eux mêmes les opérations. Le personnel a des obligations de résultats en la matière ce qui occasionnent du mal être au travail. Les horaires d'ouvertures au public sont réduits, parcellisés afin obliger les gens à prendre d'autres habitudes : aller plus loin, faire des opérations sur le net (la digitalisation, très en vogue)...

Les absences diverses des agents de la poste ne sont de moins en moins remplacés. Des bureaux sont par exemple fermés pendant les congés estivaux.

Cette situation amène les élus des municipalités à accepter des transformations de bureaux de Poste en simple point de contact.

► la Poste vient de mettre en place une nouvelle gouvernance territoriale régionale :

- La banque postale/réseau des guichets : regroupement de la direction Franche comté avec celle de l'Alsace

- La préparation et la distribution du courrier et des colis : regroupement de la direction Franche Comté avec celle de Bourgogne.

► La poste a mis en place :

- **les îlots** : préparation des tournées et livraison en zone rurale à des distributeurs qui ne font que de la distribution extérieure : dissociation des activités pour mieux sous-traiter.

- **la distri /pilotée** : préparation en amont pour que les distributeurs ne passent pas tous les jours partout.

La mobilisation du personnel et des associations sont plus que jamais nécessaires pour la défense du service public postal répondant aux besoins des usager.e.s